

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 18 AOUT 2020.

Etaient présents : MM. LECOMTE Guy, PIGOT Jocelyne, CHAMPION Marie-France, BOCART Brigitte, BUTELLE Chantal, DESOUTTER Jean-Michel, ROCHET Bertrand, SERGENT André.

Absents excusés : Madame LALLEMENT Sandrine ayant donné son pouvoir à Madame CHAMPION Marie-France, Monsieur PONCELET Xavier ayant donné son pouvoir à Monsieur LECOMTE Guy.

Secrétaire de séance : Monsieur ROCHET Bertrand.

Attribution du bail de chasse : Monsieur le Maire explique au conseil qu'un courrier a été envoyé aux deux sociétés de chasse qui avaient postulé en 2014 pour le bail et une information a été diffusée pour voir si de nouveaux candidats se présentaient, conformément à la décision prise lors du conseil du 7 juillet 2020.

Deux plis ont été retournés à la mairie. Ils sont ouverts devant le conseil par le Maire.

Voici les résultats de l'ouverture des plis :

- Société de chasse de Cauroy lès Hermonville représenté par Monsieur DORMAY Stéphane : proposition de 42 € par hectare
- Société de chasse de Cauroy lès Hermonville Grande Montagne représentée par Monsieur VILLE Joseph : proposition de 70 € par hectare.

Le bail de la commune représente 30 hectares 57 ares et 42 centiares. Lors du précédent conseil il avait été dit que l'on attribuerait ce bail au plus offrant.

Le conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, l'attribution du bail de chasse à la société de chasse de Cauroy lès Hermonville Grande Montagne pour une durée de 6 ans au prix de 70 € / ha.

Délibération n° 2020-5-1 : attribution du bail de chasse.

Le conseil municipal, délibère, décide :

- D'attribuer le bail relatif à la location du droit de chasse, à la Société de chasse de Cauroy lès Hermonville Grande montagne, représentée par Monsieur VILLE Joseph pour une durée de six années à compter du 1^{er} septembre 2020.
- Il décide de porter la location à 70 € par hectare.
Ce prix sera revalorisable chaque année suivant l'indice INSEE de la construction du 1^{er} trimestre 2020 soit 1770. Il sera arrondi à l'euro supérieur.
Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Le Maire

Guy LECOMTE

